

Préfecture du LOIRET
Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret
Sécurité de l'Environnement Industriel
181 Rue de Bourgoigne
45 000 ORLEANS

A l'attention de Monsieur Le Préfet

Bouguenais, le 25 novembre 2020

OBJET : CHARIER TP SUD

Demande d'enregistrement pour une centrale d'enrobage temporaire relative à l'entretien des chaussées de l'autoroute A10, section Orléans / Meung-sur-Loire. Plateforme A10 PK 121,4 sur la commune de Villorceau (45).

Monsieur le Préfet,

Un premier dépôt de la demande d'enregistrement pour l'exploitation de manière temporaire d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud (rubrique ICPE 2521-1) pour une durée inférieure à un an sur la commune de Villorceau a été effectué le 12 octobre 2020. Le dossier d'enregistrement a été reçu à la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret/S.E.I. en date du 19 octobre 2020.

Suivie à une demande de compléments de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, unité départementale du Loiret, en date du 27 octobre 2020, le présent dossier annule et remplace le dossier précédent. Il s'agit de la version 2 de novembre 2020.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Veuillez croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre très haute considération.

Le Directeur Général
Daniel HOUEL



www.charier.fr